



Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP(DEPI)/MED WG. 338/2
4 mai 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



UNEP



MED POL



IMO

Atelier régional OMI/ MED POL de promotion des

Protocoles "immersions" des Conventions de Londres et de Barcelone

Rome (Italie), 20-22 mai 2009

LES SITES D'IMMERSION DE MATÉRIEL DE GUERRE DANS LA MER MÉDITERRANÉE

En 2006, le MED POL a établi un avant-projet de rapport et de carte sur l'immersion de matériel de guerre en Méditerranée. Les Points focaux du MED POL, lors de leur réunion à Hammamet en 2007, ont demandé que la carte et les rapports soient mis à jour sur la base des données et informations supplémentaires qui seraient communiquées par les Points focaux.

Le présent rapport et sa carte constituent les versions actualisées en novembre 2008.

Introduction

Des munitions, des explosifs et du matériel de guerre de toute sorte, inutiles et obsolètes, sont immergés dans les océans et les mers depuis des décennies. Les armes chimiques et les agents antiémeute représentent un pourcentage significatif du matériel militaire stocké en mer, y compris en mer Méditerranée. Le taux annuel des immersions diminue lentement, en partie à cause de l'entrée en vigueur de conventions internationales qui incitent à adopter d'autres pratiques d'élimination. Cependant, les quantités réelles de matériel de guerre immergé, soumis à l'action corrosive de l'eau de mer qui provoque la libération de produits chimiques, doivent être considérées comme une source non négligeable de polluants persistants.

Étant donné le très grand nombre et l'extension des sites d'immersion, la dispersion sur de grandes surfaces du matériel de guerre immergé provoquée par la pêche au chalut, l'état de corrosion croissant de ce matériel et un certain nombre d'autres facteurs, il est nécessaire de disposer de données et de renseignements permettant de constituer une base scientifique solide pour évaluer avec précision les coûts et avantages résultant d'éventuelles activités de nettoyage en mer.

Afin d'évaluer l'importance de cette source de polluants différée ainsi que l'intérêt que peut présenter l'adoption de mesures correctrices, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, à leur Quatorzième réunion, tenue à Portoroz (Slovénie) en novembre 2005, ont demandé à l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée de procéder à une évaluation des engins non explosés et du matériel de guerre obsolète immergés dans la mer Méditerranée.

Dans le cadre d'un examen général de la question des activités d'immersion de matériel militaire en mer Méditerranée, la présente évaluation a d'abord été établie à partir d'un questionnaire auquel les représentants des Parties contractantes ont été invités à répondre afin de rassembler des renseignements sur les données disponibles et les mécanismes d'enregistrement des rencontres fortuites avec des engins immergés. Ont ensuite été examinés les cartes marines et les documents de navigation sur lesquels figurent généralement les principaux sites d'immersion et les zones d'exercice de tir.

À la suite des investigations menées au cours de l'année 2007, un rapport et une carte géoréférencée des sites d'immersion de matériel de guerre en Méditerranée, déjà enregistrés et non notifiés précédemment, ont été établis. Le rapport et la carte ont fait l'objet de vérifications et d'observations de la part des Parties contractantes participantes, et le Secrétariat de l'Unité MED a chargé le consultant de revoir en conséquence le document. Un deuxième cycle d'entretiens par voie de réponses à un questionnaire a eu lieu et a permis d'obtenir de nouvelles entrées pour la base de données proposée. Les

informations recueillies ont été incorporées dans le présent rapport actualisé contenant le tableau révisé des emplacements et une nouvelle carte remaniée.

Les Protocoles "Immersion" de la Convention de Barcelone

Le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, adopté à Barcelone (Espagne) le 16 février 1976, stipule à son article premier qu'il a pour objectif de "*prévenir et réduire la pollution de la mer Méditerranée résultant des opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs*". À cette fin, une liste de matériaux et de substances dont l'immersion dans la Méditerranée est interdite a été établie. Pour les matériaux et substances inscrits sur une autre liste, les opérations d'immersion dans la Méditerranée étaient soumises à la délivrance d'un permis spécifique par les autorités nationales. Aux termes de l'article 7 du Protocole, les Parties¹ doivent adresser tous les ans à l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée des informations sur les permis délivrés.

Des modifications importantes ont été apportées au Protocole à Barcelone en 1995, en même temps qu'à la Convention de Barcelone. Le nouveau Protocole, intitulé Protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer, modifie l'approche de la réglementation en éliminant la liste noire des matériaux dont l'immersion est interdite pour passer à une interdiction générale des opérations d'immersion dans la Méditerranée, à l'exception d'une liste succincte de matières, et il suit ainsi la même approche que le Protocole de 1996 de la Convention de Londres relative aux immersions.

Les substances qui peuvent être immergées en mer, telles que spécifiées à l'article 4 du Protocole "immersion", sont les suivantes :

- matériaux de dragage ;
- déchets de poisson ou matières organiques issus des opérations industrielles de transformation du poisson et d'autres organismes marins ;
- plateformes et autres ouvrages placés en mer, sous réserve que les matériaux qui peuvent produire des déchets flottants ou contribuer sous d'autres formes à la pollution du milieu marin ont été retirés dans toute la mesure du possible ;
- matières géologiques inertes non polluées, dont les constituants chimiques ne risquent pas d'être libérés dans le milieu marin.

Pour les déchets "tolérés", les opérations d'immersion ne sont autorisées qu'après obtention d'un permis spécifique. La délivrance de ce permis est subordonnée à la prise en considération de l'état biologique et naturel particulier de la zone d'immersion. L'article 7 du Protocole initial a été supprimé, mais son article 14.2, selon lequel les réunions des Parties ont notamment pour objet d'étudier les données relatives aux permis délivrés, a été maintenu. Les Parties doivent donc communiquer ces données à l'Unité de

¹ Tous les États méditerranéens et la Communauté européenne sont Parties au Protocole.

coordination du Plan d'action pour la Méditerranée si la question doit être examinée à leurs réunions.² Le Protocole modifié n'est pas encore entré en vigueur, mais les munitions et le matériel de guerre obsolètes et inutilisables ne peuvent faire l'objet d'opérations d'immersion en mer, en vertu aussi bien de la version déjà en vigueur du Protocole que de sa version modifiée.

À ce jour, 13 pays méditerranéens ont ratifié ou accepté les amendements au Protocole, à savoir : Albanie, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, France, Italie, Malte, Maroc, Monaco, Slovénie, Tunisie et Turquie - ainsi que la Communauté européenne.

Initiative de la Communauté européenne

La Communauté européenne a établi un cadre communautaire de coopération dans le domaine de la pollution marine accidentelle ou intentionnelle (Décision No. 2850/2000/CE)³. La décision stipule que les risques de pollution marine accidentelle incluent "*ceux liés à la présence de matériaux immergés, comme les munitions*" (article 1, paragraphe 1.2, alinéa a). En outre, le cadre prévoit ce qui suit : "*Conformément à la répartition interne des compétences au sein des États membres, ces derniers échangeront des informations sur les munitions stockées en mer en vue de faciliter l'identification des risques et la prise de mesures d'intervention en cas d'urgence*" (article 1, paragraphe 1.2, alinéa b).

La Décision énumère les types d'actions à mener dans le cadre de la coopération et, au titre des "Actions de soutien et d'information", elle énonce les "*Actions favorisant l'échange d'information entre autorités compétentes sur les risques liés à l'immersion de munitions, les zones concernées (y compris l'établissement de cartes) et la prise de mesures d'intervention en cas d'urgence*" (annexe II, paragraphe C3).

Les États membres de la CE et les États méditerranéens non membres de la CE n'étant juridiquement soumis à aucune obligation de fournir des informations sur les zones concernées, l'établissement d'un mécanisme méditerranéen de rapports sur les rencontres fortuites avec des d'armes chimiques et des munitions stockées en mer aiderait l'État Partie coopérant à protéger l'environnement et la santé humaine contre la pollution accidentelle et intentionnelle causée par des substances nocives, y compris les munitions immergées.

Initiative Adriatique-Ionienne

En avril 2001, à la réunion des Ministres de l'environnement des pays des mers Adriatique et Ionienne qui s'est tenue à Ancône (Italie), les Ministres ont reconnu que les problèmes, résultant de l'immersion de matériel militaire dans un bassin maritime densément peuplé et

² Les obligations en matière de rapports de la Communauté européenne et de ses États membres, dans le cadre du système de Barcelone, y compris le Protocole "Immersion", ont fait l'objet d'un examen approfondi dans une étude dont la Direction générale de la CE pour l'environnement a chargé l'Agence européenne pour l'environnement et qui a été publiée en 2001 en tant que rapport technique No. 45, "*Guidelines of the EC reporting obligations under the Barcelona Convention and its Protocols in force*", EEA, 2001.

³ Décision No. 2850/2000/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2000, qui met en place un cadre communautaire de coopération dans le domaine de la pollution marine accidentelle ou intentionnelle. Journal officiel L 332, 28/12/2000 p. 0001 – 0006.

écologiquement sensible, suscitent de vives préoccupations parmi tous les États riverains. Ils ont accueilli favorablement la mise en place d'une instance scientifique et technique sous-régionale pour examiner la question au plan international. Ils ont en outre fait savoir qu'ils étaient disposés à relever les défis d'ordre financier, scientifique et technologique que posait la présence des engins immergés.

Nécessité d'actualiser les informations

Les cartes marines et les documents de navigation fournissent des détails sur de nombreux sites d'immersion et zones d'exercice de tir dans la mer Méditerranée mais, pour nombre d'entre eux, il n'existe pas de cartes et, pour la plupart, rares sont les données disponibles sur les quantités et types de matériel immergé au fond de la Méditerranée. Cette situation est due en partie à la pratique qui consiste à immerger du matériel en dehors des sites définis ("*short dumping*") et à d'autres facteurs, parmi lesquels les modifications, à ne pas négliger, qui affectent les sites d'immersion. Ces modifications peuvent être induites par des processus naturels ou des activités humaines qui interviennent aux alentours des sites. Par exemple, le régime hydrodynamique de la zone peut mettre à découvert des engins auparavant enfouis. Une fois perturbés, des engins flottants, tels que des cartouches au phosphore, peuvent se déplacer en surface et présenter un véritable risque pour les marins et le public s'ils s'échouent sur les côtes. En l'absence de données suffisantes sur les rencontres fortuites avec les munitions et les armes chimiques immergées, il n'est pas possible de suivre les risques qu'elles font peser sur les êtres humains ou le milieu marin.

Par ailleurs, il faut relever que le signalement des opérations d'immersion de matériel de guerre obsolète n'est pas rendu obligatoire dans la Convention de Londres et n'est pas non plus expressément envisagé dans le Protocole "Immersion" de la Convention de Barcelone. En outre, il convient de tenir compte du fait que, "les navires et aéronefs d'État" n'étant pas soumis aux dispositions de ces conventions et protocoles internationaux, les autorités responsables du signalement ne sont généralement pas au courant de ces opérations, car l'immersion de matériel de guerre est généralement effectuée par les forces armées nationales. Il est rare que les administrations militaires et civiles, qu'il s'agisse des services de l'environnement ou des transports, procèdent normalement ou habituellement à un échange d'informations, si bien qu'il n'est pas facile de rassembler des informations sur l'immersion de matériel de guerre dans la mer Méditerranée. Il serait certes difficile de dresser un tableau complet de la situation, mais la collecte des données disponibles et l'enregistrement des rencontres fortuites, en particulier avec des engins formant des amas, peuvent aboutir à l'identification de zones inconnues jusqu'alors ou non signalées. Les rencontres fortuites avec des engins dans des zones auparavant non interdites à la pêche/à l'ancrage ou non classées "à haut risque" peuvent, éventuellement, à la suite d'une enquête de confirmation, permettre l'extension du périmètre de ces zones. Il faut réitérer que de telles mesures ne peuvent être prises que si les renseignements voulus sont enregistrés et communiqués.

Activités menées pour recueillir des informations

Dans le but de recueillir des informations sur les données disponibles concernant l'emplacement et l'extension des sites d'immersion d'engins de guerre dans la mer Méditerranée et de fournir un état des mécanismes existants pour consigner les rencontres fortuites avec des munitions immergées, une deuxième version du questionnaire (**annexe I**) a été mise au point et adressée aux représentants des Parties contractantes, et de nouvelles investigations ont été menées en consultant la littérature, les cartes marines et les avis aux navigateurs.

Parmi les Points focaux nationaux des Parties, sept ont communiqué des informations à jour sur leurs pays respectifs en répondant au questionnaire, à savoir: Bosnie-Herzégovine, Croatie, Espagne, Italie, Malte, Monaco et Tunisie. Les Parties ont fourni des renseignements sur les sites d'immersion d'engins de guerre situés dans leurs eaux et, dans certains cas, sur le plan d'intervention national à mettre en œuvre chaque fois que des engins de guerre non explosés sont décelés en mer. Ce n'est que dans le cas de l'Espagne et de la Tunisie qu'il est notifié que, en vertu de la législation nationale, leur système réglementaire prévoit l'interdiction de l'immersion en mer de munitions.

La consultation de la littérature pertinente, des cartes marines et des avis aux navigateurs⁴ ont permis de signaler plusieurs sites d'immersion indiqués comme "sites d'immersion d'explosifs" ou "zones d'immersion d'engins non explosés". De plus, les zones dites "d'exercice et de pratique de tir" ont été prises en compte.

Les principaux sites d'immersion de matériel de guerre décelés dans la mer Méditerranée sont énumérés à l'**annexe II** et cartographiés à l'**annexe III**.

Principaux sites d'engins de guerre non explosés dans la mer Méditerranée

La consultation de la littérature, des cartes marines et des avis aux navigateurs nous ont permis de recenser 67 sites d'immersion de matériel de guerre et 71 zones de pratique et d'exercice de tir. Grâce aux avis aux navigateurs, nous avons pu ajouter plusieurs sites non indiqués sur les cartes marines. En fait, comme l'a confirmé l'*Istituto Idrografico* italien, l'indication des sites d'immersion sur les cartes marines est habituellement supprimée après quelques décennies, aussi n'est-il possible de repérer les sites qu'en recourant aux avis aux navigateurs. De cette façon, des sites d'immersion ont été identifiés, par exemple en mer Ligure, autour de la Sicile et au large de Venise où un navire chargé de surplus de guerre a été sabordé.

Les coordonnées géographiques des sites d'immersion décelés figurent à l'**annexe II**, et leur répartition et leur extension sont cartographiées à l'**annexe III**.

La méthodologie appliquée pour recenser les principaux sites d'immersion de munitions signalés en mer Méditerranée semble avoir porté ses fruits. Néanmoins, les sites identifiés ne représentent pas le chiffre réel de sites d'immersion de munitions et de surplus de guerre. De fait, l'étude plus détaillée menée sur les eaux qui entourent les côtes italiennes, de même que la consultation des cartes anglaises et italiennes et des avis aux navigateurs montrent que de nouveaux éléments sur le nombre et la répartition des sites d'immersion ainsi que sur la typologie des engins de guerre immergés pouvaient être obtenus lors d'entretiens avec des acteurs des pêcheries locales, ainsi qu'avec la consultation des archives militaires et civiles nationales et l'étude des documents maritimes publiés par différentes institutions nationales spécialisées.

Toutes ces sources ont été utilisées, par exemple, au cours du projet R.E.D. C.O.D. (Research on Environmental Damage caused by Chemical Ordnance Dumped at sea, ou *Recherches sur les dommages causés à l'environnement par les armes chimiques larguées en mer*), cofinancé par la Commission européenne (DG Environnement), à l'ICRAM (*Istituto Centrale per la Ricerca scientifica e tecnologica Applicata al Mare*), au CoNISMa (*Consorzio Nazionale Interuniversitario per le Scienze del Mare*), au CETLI

⁴ Établis par l'Amirauté britannique et l'*Istituto Idrografico della Marina Militare* italien.

(*Centro Tecnico Logistico Interforze NBC*) et à l'IBIM-CNR (*Istituto di Biomedicina e di Immunologia Molecolare "Alberto Monroy" of Consiglio Nazionale delle Ricerche*).

Les entretiens avec des pêcheurs ont représenté une source très importante d'informations si l'on considère que depuis soixante ans des pêcheurs sont victimes, dans de nombreux cas, de récupération accidentelle dans leurs chaluts d'armes chimiques et conventionnelles. Plusieurs entretiens réalisés avec des pêcheurs de la région des Pouilles ont mis en évidence l'extension plus importante qu'on ne le pensait des sites d'immersion de la mer Adriatique méridionale et l'existence d'autres sites d'immersion non officiellement enregistrés. Les archives militaires et civiles ont représenté d'autres sources importantes d'informations, en particulier les archives italiennes de la *Guardia Costiera*. À l'**annexe IV** et à l'**annexe V** sont recensés les sites d'immersion de la mer Adriatique méridionale signalés et en partie étudiés au cours du projet RED COD. La comparaison entre les cartes établies avec les présentes investigations fait ressortir le grand nombre de sites non cartographiés ou pas encore enregistrés en mer Adriatique méridionale qu'il a été possible de localiser grâce à des entretiens avec des pêcheurs et à la consultation d'archives.

Recommandations et principales mesures qu'il serait opportun de prendre

Sont énoncées ci-après les principales recommandations et mesures qu'il serait opportun de prendre à l'avenir. Ces considérations sont développées avant tout sur la base de l'analyse des réponses au questionnaire.

Pour résumer, l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée/ Programme des Nations Unies pour l'environnement (PAM/PNUÉ) devrait :

- a. dans les États Parties où cette pratique est encore possible, favoriser une réduction de l'immersion de munitions en mer, en mettant l'accent sur les solutions de remplacement (recyclage, réutilisation, etc.) ;
- b. encourager les pêcheurs et autres acteurs concernés à notifier la découverte de munitions immergées en mer, et à le faire généralement auprès du corps des garde-côtes ;
- c. mettre en place un système commun de notification au PAM/PNUÉ de tous les engins non explosés trouvés en mer ;
- d. appuyer l'élaboration d'un plan de surveillance des principaux sites d'immersion de matériel de guerre en mer Méditerranée pour mieux appréhender les conséquences écologiques et économiques, ainsi que l'opportunité de prendre des mesures aboutissant, en fin de compte, à une réduction maximale des risques ;
- e. promouvoir dans tous les États Parties une coopération étroite entre les autorités militaires et les administrations civiles, en particulier dans les activités de surveillance, de notification et de réduction maximale des risques ;
- f. réduire les risques humains liés à la récupération accidentelle par les pêcheurs d'armes anciennes et rouillées, en favorisant les meilleures pratiques à instaurer.

Annexe I
Questionnaire révisé

SECTION I

ASPECTS GÉNÉRAUX ET JURIDIQUES

Veillez cocher les cases pertinentes et formuler les observations nécessaires. Joindre au besoin des feuillets supplémentaires.

État Partie	
Date	
Personne que l'Unité de coordination du PAM peut contacter à propos du présent questionnaire	Nom: _____ Fonction: Téléphone: Fax : Courriel:
Système réglementaire national	1. Dans le cadre du système juridique de votre État, une réglementation visant l'immersion en mer de munitions non explosées est-elle en vigueur? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, veuillez préciser quelle est la réglementation en question et quelle est l'autorité à laquelle il convient de s'adresser et de faire rapport : _____ _____ _____ _____ _____ _____ La réglementation peut-elle s'appliquer au plan extraterritorial? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

SECTION I

ASPECTS GÉNÉRAUX ET JURIDIQUES

Veillez cocher les cases pertinentes et formuler les observations nécessaires. Joindre au besoin des feuillets supplémentaires.

Prescriptions concernant les permis	<p>2. S'il existe un système réglementaire, exige-t-il, avant la délivrance du permis:</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> l'identification des types et de la quantité des munitions à immerger<input type="checkbox"/> un emplacement proposé pour le site d'immersion, avec ses caractéristiques<input type="checkbox"/> la date à laquelle l'opération doit avoir lieu et sa durée<input type="checkbox"/> la spécification des méthodes et modalités de l'opération d'immersion<input type="checkbox"/> l'évaluation de l'impact écologique, économique et environnemental de l'opération d'immersion dans la zone proposée<input type="checkbox"/> un plan de surveillance<input type="checkbox"/> d'autres renseignements: <hr/> <hr/> <p>3. S'il existe un système réglementaire, exige-t-il des rapports très complets pour étayer les renseignements ci-dessus?</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Oui<input type="checkbox"/> Non <hr/> <hr/> <p>4. Y a-t-il des organes techniques/scientifiques en appui à votre administration pour traiter spécifiquement des questions relatives à cette immersion?</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Oui<input type="checkbox"/> Non <hr/> <hr/> <hr/>
--	---

SECTION II

ASPECTS PRATIQUES

Veillez cocher les cases pertinentes et formuler les observations nécessaires. Joindre au besoin des feuillets supplémentaires.

Sites d'immersion de munitions	<p>5. Les emplacements des munitions immergées dans vos eaux territoriales sont-elles indiquées sur les cartes marines?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, veuillez fournir les données disponibles (à savoir: coordonnées géographiques, quantités et types de munitions, etc.) :</p> <hr/> <hr/> <hr/> <p>6. Existe-t-il des emplacements de munitions immergées dans vos eaux territoriales qui ne sont pas indiqués sur les cartes?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, veuillez fournir les données disponibles (à savoir: coordonnées géographiques, quantité et types de munitions, etc.):</p> <hr/> <hr/> <hr/> <p>7. Existe-t-il des relevés des opérations effectuées pour immerger des munitions en dehors de vos eaux territoriales?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, veuillez fournir les données disponibles (à savoir: coordonnées géographiques, quantité et types de munitions, etc.):</p> <hr/> <hr/>
---------------------------------------	---

SECTION II

ASPECTS PRATIQUES

Veillez cocher les cases pertinentes et formuler les observations nécessaires. Joindre au besoin des feuillets supplémentaires.

<p>Notification, relevé et évaluation des rencontres fortuites avec des munitions non explosées immergées en mer</p>	<p>8. Existe-t-il actuellement un système en place grâce auquel les pêcheurs et autres utilisateurs de la mer et de son littoral peuvent/doivent notifier les rencontres fortuites avec des munitions immergées en mer?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, veuillez préciser la réglementation et l'autorité à laquelle il convient de faire rapport :</p> <hr/> <p>9. Si une procédure de notification est instituée, par quels moyens est-elle portée à la connaissance des pêcheurs et aux membres du public (par ex., organisations de pêcheurs, documents commerciaux, etc.)?</p> <hr/> <hr/> <p>10. Une fois qu'une rencontre fortuite a été notifiée, existe-t-il une procédure officielle pour l'enregistrement et l'évaluation de ces incidents?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>11. Si oui, quelle autorité nationale est chargée d'enregistrer et d'évaluer les rencontres fortuites avec des munitions immergées en mer?</p> <hr/> <hr/> <p>12. Exposer la procédure/système de notification et évaluation: renseignements consignés (par ex., emplacement, description de l'objet rencontré, nature de la rencontre -. enchevêtrement dans un filet, échouage -, etc.), procédures de suivi (par exemple, visite sur le site si l'incident concerne un objet échoué sur une plage), mesure prise (par ex., destruction, rejet). Si possible, fournir un exemple de rencontre notifiée:</p> <hr/> <hr/> <p>13. Veuillez fournir un résumé, s'il est disponible, de tous les incidents relevés au cours des dix dernières années – y compris des renseignements sur le nombre, le type et l'emplacement des incidents:</p> <hr/>
---	--

	<hr/> <p>14. Existe-t-il actuellement un programme de suivi/surveillance mis en place pour les sites d'immersion de munitions?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>15. Si oui, veuillez communiquer le nom de l'autorité chargée du suivi/surveillance:</p> <hr/> <hr/> <p>16. Exposer les détails du programme de suivi/surveillance, par exemple la fréquence de la surveillance, les paramètres étudiés, etc. :</p> <hr/> <hr/>
<p>Permis délivrés</p>	<p>17. Au cours de la période 1995-2006, combien de permis d'immersion votre Gouvernement a-t-il délivrés concernant:</p> <p><input type="checkbox"/> les surplus et le matériel de guerre</p> <hr/>
<p>Précisions sur les permis délivrés</p>	<p>Pour chacun des permis délivrés ci-dessus, veuillez préciser:</p> <p>18. Description de la zone dans laquelle l'immersion a eu lieu:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Position géographique • (Latitude et longitude des points correspondants, largeur de la zone, etc.): <hr/> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • Profondeur de l'eau (en m): _____ • Distance à la terre la plus proche (en milles nautiques): _____ • Caractéristiques hydrographiques, biologiques et météorologiques pertinentes du site, y compris du fond de la mer: <hr/> <hr/> <hr/>

Annexe II

Sites d'immersion de matériel de guerre dans la mer Méditerranée

Remarque : les noms des bassins de la mer Méditerranée consignés dans la colonne "Situation géographique" du tableau ont été retenus sur la base des indications données dans le document suivant :

International Hydrographic Organization, 1953. Limits of Oceans and Seas (Special Publication n° 28). 42pp.

<http://www.iho.shom.fr/PUBLICATIONS/download.htm>

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Mer Adriatique	Cartes de l'Amirauté britannique	5	φ 44°30,00' N; λ 013°30,00' E	40	Espace circulaire indiqué en tant que « site d'immersion d'explosifs »
Mer Adriatique	Cartes de l'Amirauté britannique	3.8	φ 43°25,60' N; λ 014°21,80' E	50	Espace circulaire indiqué en tant que « site d'immersion d'explosifs »
Mer Adriatique	Cartes de l'Amirauté britannique	A	φ 44°20,00' N, λ 013°20,00' E	60	Espace polygonale indiqué en tant que « site d'immersion d'explosifs »
		B	φ 44°23,70' N; λ 013°28,00' E		
		C	φ 44°09,00' N; λ 013°48,00' E		
		D	φ 44°05,00' N; λ 013°40,00' E		
Mer Adriatique	Cartes de l'Amirauté britannique	5	φ 43°58,30' N; λ 014°15,60' E	70	Espace circulaire indiqué en tant que « site d'immersion d'explosifs »
Mer Adriatique	Cartes de l'Amirauté britannique	A	φ 43°14,20' N; λ 014°44,20' E	120	Espace polygonal indiqué en tant que « site d'immersion d'explosifs »
		B	φ 42°57,00' N; λ 014°53,00' E		
		C	φ 42°57,00' N; λ 014°26,50' E		
Mer Adriatique	Cartes de l'Amirauté britannique	3	φ 42°07,60' N; λ 017°00,00' E	50	Espace circulaire indiqué en tant que « site d'explosifs »
Mer Adriatique	Cartes de l'Amirauté britannique	2	φ 42°35,00' N; λ 017°36,00' E	40	Espace circulaire indiqué en tant que « site d'immersion d'explosifs »
Mer Adriatique	Cartes de l'Amirauté britannique	2	φ 41°15,00' N; λ 016°39,00' E	100	Espace circulaire indiqué en tant que « site d'explosifs »

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Mer d'Alboran	Cartes de l'Amirauté britannique	2	φ 37°27,10' N; λ 001°00,00' W	1250	Espace circulaire indiqué en tant que « site d'immersion d'explosifs »
Mer d'Alboran	Cartes de l'Amirauté britannique	1	φ 36°04,50' N; λ 005°18,50' W	800	Espace circulaire indiqué en tant que « site d'immersion d'explosifs »
Mer d'Alboran	Avis britannique aux navigateurs zone LE-D22	A	φ 37°13,00' N; λ 001°15,00' W	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 37°13,00' N; λ 000°45,00' W		
		C	φ 36°56,00' N; λ 000°45,00' W		
		D	φ 36°56,00' N; λ 001°15,00' W		
Mer d'Alboran	Avis britannique aux navigateurs zone LE-D103	A	φ 39°13,00' N; λ 003°05,00' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 39°13,00' N; λ 002°52,00' E		
		C	φ 39°07,00' N; λ 002°52,00' E		
		D	φ 39°07,00' N; λ 003°05,00' E		
Mer d'Alboran	Avis britannique aux navigateurs zone M 135	A	φ 39°54,80' N; λ 000°04,30' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 39°54,80' N; λ 000°40,80' E		
		C	φ 39°53,00' N; λ 000°40,80' E		
		D	φ 39°53,00' N; λ 000°04,30' E		
Mer d'Alboran	Avis britannique aux navigateurs zone M 134	2	φ 37°27,00' N; λ 001°00,00' W	n.d.	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
Mer d'Alboran	Avis britannique aux navigateurs zone LE-D58	A	φ 35°51,00' N; λ 005°00,00' W	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 35°51,00' N; λ 004°42,00' W		
		C	φ 35°45,00' N; λ 004°42,00' W		
		D	φ 35°45,00' N; λ 005°00,00' W		

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Mer d'Alboran	Avis britannique aux navigateurs zone LE-D95	A	φ 38°35,00' N; λ 001°07,00' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 38°25,00' N; λ 001°27,00' E		
		C	φ 37°40,00' N; λ 000°52,00' E		
		D	φ 37°57,00' N; λ 000°18,00' E		
		E	φ 38°25,00' N; λ 000°33,00' E		
Mer d'Alboran	Avis britannique aux navigateurs	A	φ 35°47,80' N; λ 001°42,50' W	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 35°39,80' N; λ 001°39,10' W		
		C	φ 35°44,30' N; λ 001°41,60' W		
Mer d'Alboran	Avis britannique aux navigateurs	A	φ 35°22,00' N; λ 004°04,04' W	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 35°15,00' N; λ 004°28,80' W		
		C	φ 35°35,40' N; λ 004°04,00' W		
Mer Adriatique Centrale	Avis italien aux navigateurs	A	φ 41°09,00' N; λ 016°49,50' E	45	Espace polygonal indiqué en tant que « site d'immersion d'explosifs »
		B	φ 41°09,00' N; λ 016°50,00' E		
		C	φ 41°07,00' N; λ 016°51,50' E		
		D	φ 41°07,00' N; λ 016°51,00' E		
Mer Adriatique centrale	Carte marine italienne n° 6011/1990 et Royal Navy	2	φ 42°08,00' N; λ 018°31,50' E	50	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
Mer Adriatique centrale	Carte marine italienne n° 6012/1997 et Royal Nagy	3	φ 42°08,30' N; λ 018°31,40' E	40	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
Mer Adriatique centrale	Carte marine italienne n° 921/2001 et Royal Navy	3	φ 42°00,00' N; λ 017°00,00' E	60	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Mer Adriatique centrale	Carte marine italienne n° 922/2005 et Royal Navy	2.5	φ 43°08,33' N; λ 015°26,00' E	50	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
Mer Adriatique centrale	Carte marine italienne n° 923/2004 et Royal Navy	1	φ 43°58,85' N; λ 014°46,61' E	50	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
Mer Adriatique centrale	ICRAM	A B C D	φ 42°13,67' N; λ 015°44,51' E φ 42°13,67' N; λ 015°45,20' E φ 42°13,27' N; λ 015°45,20' E φ 42°13,27' N; λ 015°44,51' E	50	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
Mer Adriatique centrale	Carte marine italienne n°1050 Zone E344	A B C D	φ 43°57,60' N; λ 012°45,60' E φ 43°58,74' N; λ 012°49,98' E φ 43°58,74' N; λ 012°54,60' E φ 43°55,56' N; λ 012°35,58' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
Mer Tyrrhénienne centrale-Est	Mediterranean Pilot Book Vol. 1B et Royal Navy	0.12	φ 40°45,28' N; λ 014°05,83' E	n.d.	Espace circulaire indiqué en tant que « navire chargé de surplus de guerre »
Mer Tyrrhénienne centrale-Est	Carte marine italienne n°1050 Zone E335	A B C D	φ 40°48,36' N; λ 014°02,22' E φ 40°48,36' N; λ 013°48,36' E φ 40°59,40' N; λ 013°48,36' E φ 40°59,40' N; λ 013°58,38' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
Mer Tyrrhénienne Centrale-Est	Carte marine italienne n°1050 Zone M531	A B C D	φ 40°49,50' N; λ 013°42,48' E φ 40°45,96' N; λ 013°51,00' E φ 40°43,38' N; λ 013°50,52' E φ 40°44,04' N; λ 013°40,56' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Mer Tyrrhénienne centrale-Est	Carte marine italienne n°1050 Zone E332	A	φ 41°27,36' N; λ 012°41,28' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 41°22,14' N; λ 012°57,36' E		
		C	φ 41°16,08' N; λ 012°55,56' E		
		D	φ 41°22,08' N; λ 012°14,64' E		
Mer Tyrrhénienne centrale-Est	Carte marine italienne n°1050 Zone E333	A	φ 41°22,26' N; λ 012°57,40' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 41°13,02' N; λ 012°56,94' E		
		C	φ 41°08,94' N; λ 012°50,64' E		
		D	φ 41°13,02' N; λ 012°41,94' E		
		E	φ 41°24,78' N; λ 012°35,70' E		
		F	φ 41°27,42' N; λ 012°39,30' E		
Mer Tyrrhénienne centrale-Est	Carte marine italienne n°1050 Zone E334/T831	A	φ 41°20,88' N; λ 012°55,98' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 41°20,16' N; λ 012°59,16' E		
		C	φ 41°18,42' N; λ 013°00,48' E		
		D	φ 41°16,50' N; λ 013°00,00' E		
		E	φ 41°16,08' N; λ 012°55,56' E		
Méditerranée orientale	Cartes de l'Amirauté britannique	0.5	φ 32°08,40' N; λ 034°45,50' E	30	Espace circulaire indiqué en tant que « site d'immersion d'explosifs »
Méditerranée Orientale	Cartes de l'Amirauté britannique	A	φ 34°24,80' N; λ 034°06,50' E	2000	Espace polygonal indiqué en tant que « site d'immersion d'explosifs »
		B	φ 34°24,80' N; λ 034°10,00' E		
		C	φ 34°22,00' N; λ 034°10,00' E		
		D	φ 34°22,00' N; λ 034°06,50' E		
Méditerranée orientale	Cartes de l'Amirauté britannique	A	φ 36°47,60' N; λ 030°35,50' E	50	Espace polygonal indiqué en tant que « site d'explosifs »
		B	φ 36°47,60' N; λ 030°36,80' E		
		C	φ 36°46,80' N; λ 030°36,80' E		
		D	φ 36°46,80' N; λ 030°35,50' E		

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Mer Tyrrhénienne méridionale-Est	Avis italien aux navigateurs	1	φ 39°48,90' N; λ 015°47,00' E	45	Espace circulaire indiqué en tant que « site d'immersion d'explosifs »
Mer Ligure	Cartes de l'Amirauté britannique	A	φ 43°39,00' N; λ 009°12,10' E	1300	Espace polygonal indiqué en tant que « site d'immersion d'explosifs »
		B	φ 43°39,00' N; λ 009°20,00' E		
		C	φ 43°31,00' N; λ 009°03,00' E		
		D	φ 43°29,00' N; λ 009°08,00' E		
Mer Ligure	Cartes de l'Amirauté britannique	0.5	φ 43°34,40' N; λ 007°09,20' E	20	Espace circulaire indiqué en tant que « site d'immersion d'explosifs »
Mer Ligure	Avis italien aux navigateurs	0.5	φ 43°07,30' N; λ 10°30,70' E	45	Espace circulaire indiqué en tant que « navire probablement chargé d'armes conventionnelles »
Mer Ligure	Avis italien aux navigateurs	0.5	φ 43°07,40' N; λ 010°30,06' E	45	Espace circulaire indiqué en tant que « navire probablement chargé d'armes conventionnelles »
Mer Ligure	Avis italien aux navigateurs	0.5	φ 43°09,00' N; λ 010°29,10' E	45	Espace circulaire indiqué en tant que « navire probablement chargé d'armes conventionnelles »
Mer Ligure	Mediterranean Pilot Book Vol. 1C 1982	1	φ 44°02,57' N; λ 009°41,81' E	n.d.	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Mer Ligure	Mediterranean Pilot Book Vol. 1C 1982	0.8	φ 44°00,00' N; λ 009°42,13' E	n.d.	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
Mer Ligure	Carte marine italienne n°1050 Zone T803	A	φ 44°03,00' N; λ 009°13,98' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 43°54,00' N; λ 010°07,20' E		
		C	φ 43°51,00' N; λ 010°00,00' E		
		D	φ 44°00,00' N; λ 009°41,82' E		
		E	φ 44°03,24' N; λ 009°42,00' E		
Mer Ligure	Carte marine italienne n°1050 Zone T801	A	φ 43°44,34' N; λ 009°21,48' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 44°00,54' N; λ 009°31,50' E		
		C	φ 44°00,54' N; λ 009°50,28' E		
		D	φ 43°43,98' N; λ 009°55,98' E		
Mer Ligure	Carte marine italienne n°1050 Zone T802	A	φ 43°58,98' N; λ 009°51,78' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 43°54,06' N; λ 009°30,12' E		
		C	φ 43°59,40' N; λ 009°10,98' E		
		D	φ 44°04,32' N; λ 009°30,96' E		
Mer Ligure	Carte marine italienne n°1050 Zone E301	A	φ 43°48,84' N; λ 010°10,50' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 43°48,90' N; λ 010°16,08' E		
		C	φ 43°45,84' N; λ 010°16,50' E		
		D	φ 43°45,90' N; λ 010°10,44' E		
Mer Ligure	Carte marine italienne n°1050 Zone E303	A	φ 43°41,04' N; λ 010°03,42' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 43°44,22' N; λ 010°03,00' E		
		C	φ 43°44,34' N; λ 010°05,28' E		
		D	φ 43°42,60' N; λ 010°16,62' E		

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Mer Ligure	Carte marine italienne n°1050 Zone M503	A	φ 43°50,46' N; λ 010°06,30' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 43°54,48' N; λ 009°05,16' E		
		C	φ 44°01,44' N; λ 009°42,48' E		
		D	φ 44°01,14' N; λ 010°05,16' E		
		E	φ 43°57,60' N; λ 010°10,14' E		
Mer Ligure	Carte marine italienne n°1050 Zone M502	A	φ 44°04,26' N; λ 009°06,00' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 44°01,32' N; λ 009°54,66' E		
		C	φ 44°00,48' N; λ 009°45,00' E		
		D	φ 44°03,48' N; λ 009°54,30' E		
Mer Ligure	Carte marine italienne n°1050 Zone M501	A	φ 44°08,64' N; λ 009°00,00' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 44°08,64' N; λ 009°55,62' E		
		C	φ 44°00,00' N; λ 009°06,48' E		
		D	φ 44°00,00' N; λ 009°26,28' E		
Mer Ligure	Carte marine italienne n°1050 Zone E302	A	φ 43°00,06' N; λ 010°31,56' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 43°00,06' N; λ 010°27,48' E		
		C	φ 43°03,00' N; λ 010°27,48' E		
		D	φ 43°03,00' N; λ 010°32,40' E		
Mer de Libye	Cartes de l'Amirauté britannique	A	φ 32°57,50' N; λ 015°07,20' E	720	Espace polygonal indiqué en tant que « site d'immersion d'explosifs »
		B	φ 32°57,50' N; λ 015°13,20' E		
		C	φ 32°52,00' N; λ 015°13,20' E		
		D	φ 32°52,00' N; λ 015°07,20' E		
Mer Adriatique septentrionale	Carte marine italienne n° 39/1991 et Royal Navy	4	φ 44°53,40' N; λ 013°24,90' E	41	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Mer Adriatique septentrionale	Carte marine italienne n° 38/1992 et Royal Navy	0.4	φ 45°08,15' N; λ 012°59,10' E	31	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
Mer Adriatique septentrionale	Carte marine italienne n° 239/1994	A	φ 45°39,19' N; λ 013°44,95' E	20	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
		B	φ 45°39,52' N; λ 013°44,94' E		
		C	φ 45°39,52' N; λ 013°44,45' E		
		D	φ 45°39,27' N; λ 013°44,45' E		
		E	φ 45°39,19' N; λ 013°44,65' E		
Mer Adriatique septentrionale	Carte marine italienne n° 923/2004	4	φ 44°25,00' N; λ 014°22,50' E	40	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
Mer Adriatique septentrionale	Carte marine italienne n° 924/2004 et Royal Navy	2	φ 44°51,00' N; λ 013°44,50' E	40	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
Mer Adriatique septentrionale	Carte marine italienne n° 924/2004	4	φ 44°20,00' N; λ 014°21,67' E	50	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
Mer Adriatique septentrionale	Mediterranean Pilot Book Vol. 1C 1982	1.29	φ 45°17,25' N; λ 012°35,05' E	14.5	Espace circulaire indiqué en tant que « navire chargé de surplus de guerre »
Mer Adriatique septentrionale	Mediterranean Pilot Book Vol. 1C 1982	0.5	φ 45°26,68' N; λ 012°34,94' E	n.d.	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Mer Adriatique septentrionale	Carte marine italienne n°1050 Zone E349	A	φ 45°37,68 N; λ 012°59,58' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 45°39,06 N; λ 013°06,36' E		
		C	φ 45°39,48 N; λ 013°17,52' E		
		D	φ 45°31,62 N; λ 013°17,52' E		
		E	φ 45°31,56 N; λ 012°59,52' E		
Mer Adriatique septentrionale	Carte marine italienne n°1050 Zone E348	A	φ 45°27,12 N; λ 012°28,44' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 45°28,32 N; λ 012°32,46' E		
		C	φ 45°26,40 N; λ 012°34,38' E		
		D	φ 45°25,26 N; λ 012°30,06' E		
Mer Adriatique septentrionale	Carte marine italienne n°1050 Zone E347	A	φ 45°11,40 N; λ 012°19,26' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 45°12,18 N; λ 012°23,10' E		
		C	φ 45°09,60 N; λ 012°23,10' E		
		D	φ 45°09,54 N; λ 012°20,40' E		
Mer Adriatique septentrionale	Carte marine italienne n°1050 Zone E346	A	φ 44°39,12 N; λ 012°17,10' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 44°42,18 N; λ 012°30,54' E		
		C	φ 44°34,44 N; λ 012°30,06' E		
		D	φ 44°34,08 N; λ 012°26,40' E		
		E	φ 44°31,56 N; λ 012°26,10' E		
		F	φ 44°32,46 N; λ 012°18,30' E		
Mer Adriatique septentrionale	Carte marine italienne n°1050 Zone E345	A	φ 44°02,04 N; λ 012°37,38' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 44°02,04 N; λ 012°44,58' E		
		C	φ 44°01,08 N; λ 012°44,64' E		
		D	φ 44°01,02 N; λ 012°38,88' E		

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Mer Adriatique septentrionale	Carte marine italienne n°1050 Zone E343	A	φ 43°50,76 N; λ 013°02,64' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 43°53,04 N; λ 013°02,58' E		
		C	φ 43°53,04 N; λ 013°06,60' E		
		D	φ 43°50,04 N; λ 013°06,60' E		
		E	φ 43°50,04 N; λ 013°03,42' E		
Mer Adriatique septentrionale	Carte marine italienne n°1050 Zone M541	A	φ 43°51,06 N; λ 013°27,00' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 43°47,04 N; λ 013°32,58' E		
		C	φ 43°39,12 N; λ 013°21,42' E		
		D	φ 43°42,54 N; λ 013°14,70' E		
Mer Adriatique septentrionale	Carte marine italienne n°1050 Zone T841	A	φ 43°46,98 N; λ 013°33,06' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 43°46,98 N; λ 013°50,64' E		
		C	φ 43°37,02 N; λ 013°50,64' E		
		D	φ 43°37,14 N; λ 013°33,00' E		
Mer Adriatique septentrionale	Carte marine italienne n°1050 Zone T842	A	φ 43°12,18 N; λ 014°16,98' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 43°24,30 N; λ 014°34,44' E		
		C	φ 43°10,08 N; λ 014°54,54' E		
		D	φ 42°58,26 N; λ 014°39,30' E		
Mer Adriatique septentrionale	Carte marine italienne n°1050 Zone E341	A	φ 42°05,88 N; λ 014°44,46' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 42°07,08 N; λ 014°44,46' E		
		C	φ 42°07,08 N; λ 014°47,46' E		
		D	φ 42°04,38 N; λ 014°47,52' E		
Mer des Baléares septentrionale	Cartes de l'Amirauté britannique	0.5	φ 42°55,00' N; λ 005°03,90' E	2000	Espace circulaire indiqué en tant que « site d'immersion d'explosifs »

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Mer des Baléares septentrionale	Carte marine italienne n° 908/2001	0,5	φ 42°54,67' N; λ 005°53,67' E	10	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
Mer Ionienne septentrionale	Cartes de l'Amirauté britannique	1	φ 39°55,00' N; λ 018°00,00' E	100	Espace circulaire indiqué en tant que « site d'explosifs »
Mer Ionienne septentrionale	Carte marine italienne n° 920/2000 et Royal Navy	5	φ 39°49,00' N; λ 019°00,00' E	1100	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
Mer Ionienne septentrionale	Carte marine italienne n°1050 Zone M552	A	φ 38°12,78' N; λ 015°17,46' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 38°14,16' N; λ 015°17,46' E		
		C	φ 38°20,10' N; λ 015°30,42' E		
		D	φ 38°20,10' N; λ 015°37,44' E		
		E	φ 38°16,62' N; λ 015°37,44' E		
Mer Ionienne septentrionale	Carte marine italienne n°1050 Zone T834	A	φ 40°03,36' N; λ 017°13,20' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 39°52,08' N; λ 017°37,98' E		
		C	φ 39°33,96' N; λ 017°37,98' E		
		D	φ 39°33,96' N; λ 017°13,20' E		
Mer Ionienne septentrionale	Carte marine italienne n°1050 Zone E337	A	φ 38°50,28' N; λ 016°39,78' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 38°49,44' N; λ 016°43,26' E		
		C	φ 38°47,10' N; λ 016°41,46' E		
		D	φ 38°46,86' N; λ 016°39,24' E		
		E	φ 38°46,86' N; λ 016°36,30' E		
		F	φ 38°50,10' N; λ 016°37,98' E		
Mer Tyrrhénienne septentrionale	Cartes de l'Amirauté britannique	A	φ 42°21,50' N; λ 011°26,00' E	40	Accès interdit (explosifs)
		B	φ 42°18,50' N; λ 011°33,00' E		
		C	φ 42°17,00' N; λ 011°32,50' E		
		D	φ 42°19,00' N; λ 011°24,00' E		

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Déroit de Sardaigne	Mediterranean Pilot Book Vol. 1C 1982	A	ϕ 38°53,45' N; λ 008°37,34' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
		B	ϕ 38°51,55' N; λ 008°37,34' E		
		C	ϕ 38°51,55' N; λ 008°39,98' E		
		D	ϕ 38°53,60' N; λ 008°39,98' E		
Déroit de Sardaigne	Mediterranean Pilot Book Vol. 1C 1982 et Royal Navy	A	ϕ 38°58,22' N; λ 008°34,97' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
		B	ϕ 38°51,31' N; λ 008°34,97' E		
		C	ϕ 38°51,31' N; λ 008°43,03' E		
		D	ϕ 38°55,38' N; λ 008°43,03' E		
Déroit de Sardaigne	Carte marine italienne n°1050 Zone T811	A	ϕ 38°59,28' N; λ 008°46,14' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	ϕ 39°00,36' N; λ 008°33,78' E		
		C	ϕ 39°00,42' N; λ 008°54,96' E		
		D	ϕ 38°50,16' N; λ 008°53,46' E		
		E	ϕ 38°40,68' N; λ 008°06,78' E		
		F	ϕ 38°40,32' N; λ 008°24,66' E		
		G	ϕ 38°49,68' N; λ 008°20,28' E		
		H	ϕ 38°55,50' N; λ 008°01,98' E		

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Déroit de Sardaigne	Carte marine italienne n°1050 Zone E311	A	φ 38°56,40' N; λ 008°12,66' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 38°57,12' N; λ 008°24,66' E		
		C	φ 38°48,36' N; λ 008°10,62' E		
		D	φ 38°43,20' N; λ 008°44,28' E		
		E	φ 38°47,22' N; λ 008°05,28' E		
		F	φ 38°49,08' N; λ 008°03,30' E		
		G	φ 38°55,38' N; λ 008°00,48' E		
Mer de Sardaigne	Carte marine italienne n° 6012/1997	A	φ 41°30,40' N; λ 018°59,83' E	0-500	Espace polygonal indiqué en tant que « champ de mines »
		B	φ 40°30,40' N; λ 018°59,96' E		
		C	φ 40°14,98' N; λ 019°09,97' E		
		D	φ 40°15,40' N; λ 019°25,78' E		
		E	φ 41°30,70' N; λ 019°31,18' E		
Mer de Sardaigne	Mediterranean Pilot Book Vol. 1C 1982 et Royal Navy	1	φ 39°47,43' N; λ 008°28,62' E	n.d.	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
Mer de Sardaigne	Carte marine italienne n°1050 Zone T812	A	φ 39°43,38' N; λ 008°31,32' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
	Carte marine italienne n°1050 Zone T812	B	φ 39°43,32' N; λ 008°16,32' E		
	Carte marine italienne n°1050 Zone T812	C	φ 39°47,04' N; λ 008°16,14' E		
	Carte marine italienne n°1050 Zone T812	D	φ 39°49,02' N; λ 008°45,78' E		
	Carte marine italienne n°1050 Zone T812	E	φ 39°47,52' N; λ 008°17,64' E		
	Carte marine italienne n°1050 Zone T812	F	φ 39°46,86' N; λ 008°16,32' E		
	Carte marine italienne n°1050 Zone T812	G	φ 39°44,46' N; λ 008°54,12' E		

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Canal de Sicile	Cartes de l'Amirauté britannique	A	φ 37°24,00' N; λ 010°11,50' E	70	Espace polygonal indiqué en tant que « dangereux pour la pêche au chalut »
		B	φ 37°24,00' N; λ 010°13,00' E		
		C	φ 37°22,50' N; λ 010°11,50' E		
		D	φ 37°22,50' N; λ 010°13,00' E		
Canal de Sicile	Carte marine italienne n° 917/1986	1.5	φ 36°07,00' N; λ 014°15,00' E	200	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
Canal de Sicile	Avis britannique aux navigateurs	A	φ 37°45,00' N; λ 010°15,00' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 37°45,00' N; λ 010°30,00' E		
		C	φ 38°00,00' N; λ 010°15,00' E		
		D	φ 38°00,00' N; λ 010°30,00' E		
Canal de Sicile	Avis britannique aux navigateurs	A	φ 35°40,00' N; λ 011°30,00' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 35°40,00' N; λ 011°50,00' E		
		C	φ 35°30,00' N; λ 011°30,00' E		
		D	φ 35°30,00' N; λ 011°50,00' E		
Canal de Sicile	Avis britannique aux navigateurs zone Zone D1	A	φ 35°05,00' N; λ 014°06,00' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 35°05,00' N; λ 015°21,00' E		
		C	φ 34°20,00' N; λ 016°24,00' E		
		D	φ 34°20,00' N; λ 013°49,00' E		
Canal de Sicile	Avis britannique aux navigateurs zone D3	A	φ 36°01,00' N; λ 014°12,00' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 35°58,00' N; λ 014°20,00' E		
		C	φ 35°55,00' N; λ 014°20,00' E		
		D	φ 35°51,00' N; λ 014°14,00' E		
		E	φ 35°56,00' N; λ 014°10,00' E		
Canal de Sicile	Avis britannique aux navigateurs zone D4	8.5	φ 35°40,00' N; λ 014°59,00' E	n.d.	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Canal de Sicile	Carte marine italienne n°1050 Zone M521	A	φ 38°08,52' N; λ 012°00,18' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 38°08,76' N; λ 012°30,24' E		
		C	φ 37°59,70' N; λ 012°30,54' E		
		D	φ 37°47,22' N; λ 012°26,94' E		
		E	φ 37°42,42' N; λ 012°15,06' E		
		F	φ 37°42,12' N; λ 012°00,36' E		
Mer Adriatique méridionale	Cartes de l'Amirauté britannique	A	φ 40°28,00' N; λ 017°05,80' E	20	Espace circulaire indiqué en tant que « accès interdit (explosifs) »
		B	φ 40°27,10' N; λ 017°06,50' E		
		C	φ 40°27,60' N; λ 017°09,80' E		
		D	φ 40°28,50' N; λ 017°10,50' E		
Mer Adriatique méridionale	Cartes de l'Amirauté britannique	2	φ 40°21,50' N; λ 016°58,00' E	600	Espace circulaire indiqué en tant que « accès interdit (explosifs) »
Mer Adriatique méridionale	Cartes de l'Amirauté britannique	A	φ 40°25,10' N; λ 017°10,50' E	20	Espace circulaire indiqué en tant que « accès interdit (explosifs) »
		B	φ 40°25,20' N; λ 017°11,50' E		
		C	φ 40°24,20' N; λ 017°11,50' E		
Mer Adriatique méridionale	Cartes de l'Amirauté britannique	A	φ 40°27,00' N; λ 017°08,50' E	45	Espace circulaire indiqué en tant que « accès interdit (explosifs) »
		B	φ 40°26,10' N; λ 017°10,80' E		
		C	φ 40°25,80' N; λ 017°08,00' E		
		D	φ 40°25,40' N; λ 017°09,40' E		
Mer Adriatique méridionale	Carte marine italienne n° 32/2000	1.4	φ 41°56,35' N; λ 016°16,60' E	50	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
Mer Adriatique méridionale	Carte marine italienne n° 31/1991	1.5	φ 41°33,58' N; λ 016°16,50' E	300	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Mer Adriatique méridionale	Carte marine italienne n° 199/1987	0.5	φ 41°37,00' N; λ 015°54,75' E	10	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
Mer Adriatique méridionale	Carte marine italienne n° 921/2001 et Royal Navy	5	φ 41°41,40' N; λ 017°47,60' E	1200	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
Mer Adriatique méridionale	Carte marine italienne n° 921/2001 et Royal Navy	9	φ 41°55,80' N; λ 017°25,50' E	1020	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
Mer Adriatique méridionale	Carte marine italienne n° 921/2001	5	φ 41°18,17' N; λ 018°28,17' E	1000	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
Mer Adriatique méridionale	Carte marine italienne n° 921/2001 et Royal Navy	A	φ 41°28,00' N; λ 018°19,00' E	1100	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
		B	φ 41°28,00' N; λ 018°31,00' E		
		C	φ 41°45,00' N; λ 018°20,00' E		
		D	φ 41°45,00' N; λ 018°51,00' E		
Mer Adriatique méridionale	Carte marine italienne n° 920/2000	0.5	φ 40°41,00' N; λ 018°29,50' E	1100	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
Mer Adriatique méridionale	Carte marine italienne n° 920/2000 et Royal Navy	4.6	φ 40°49,00' N; λ 018°51,67' E	1100	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
Mer Adriatique méridionale	Pilot Area A.C.A.B. Project	A	φ 41°48,80' N; λ 016°54,78' E	50	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
		B	φ 41°43,87' N; λ 016°55,83' E		
		C	φ 41°43,55' N; λ 016°53,17' E		
		D	φ 41°48,48' N; λ 016°52,12' E		

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Mer Adriatique méridionale	ICRAM	A	φ 41°12,85' N; λ 016°35,01' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
		B	φ 41°12,95' N; λ 016°35,31' E		
		C	φ 41°12,85' N; λ 016°35,35' E		
		D	φ 41°12,75' N; λ 016°35,06' E		
Mer Adriatique méridionale	Mediterranean Pilot Book Vol. 1C 1982	A	φ 41°22,51' N; λ 016°14,27' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'immersion d'engins non explosés »
		B	φ 41°21,06' N; λ 016°15,60' E		
		C	φ 41°20,61' N; λ 016°15,29' E		
		D	φ 41°22,04' N; λ 016°13,43' E		
Mer Adriatique méridionale	Carte marine italienne n°1050 Zone T835	A	φ 41°07,62' N; λ 017°42,78' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 41°07,62' N; λ 017°54,18' E		
		C	φ 40°52,20' N; λ 017°54,18' E		
Mer Adriatique méridionale	Carte marine italienne n°1050 Zone E3310	A	φ 41°22,20' N; λ 016°12,42' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 41°26,04' N; λ 016°13,80' E		
		C	φ 41°24,06' N; λ 016°19,20' E		
		D	φ 41°30,48' N; λ 016°15,30' E		
Mer Adriatique méridionale	Carte marine italienne n°1050 Zone E339	A	φ 41°11,58' N; λ 016°47,22' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 41°11,64' N; λ 016°49,62' E		
		C	φ 41°10,20' N; λ 016°50,28' E		
		D	φ 41°09,06' N; λ 016°47,64' E		
		E	φ 41°09,12' N; λ 016°47,46' E		

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Mer Adriatique méridionale	Carte marine italienne n°1050 Zone M534	A	φ 40°38,64' N; λ 018°01,50' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 40°39,36' N; λ 018°03,96' E		
		C	φ 40°36,36' N; λ 018°06,78' E		
		D	φ 40°34,92' N; λ 018°02,34' E		
Mer Adriatique méridionale	Carte marine italienne n°1050 Zone E338	A	φ 40°26,10' N; λ 018°15,78' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 40°30,66' N; λ 018°16,80' E		
		C	φ 40°29,64' N; λ 018°19,32' E		
		D	φ 40°25,98' N; λ 018°22,86' E		
		E	φ 40°23,34' N; λ 018°23,28' E		
Mer Adriatique méridionale	Carte marine italienne n°1050 Zone T833	F	φ 40°24,54' N; λ 018°18,12' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		A	φ 40°24,66' N; λ 017°12,30' E		
		B	φ 40°18,24' N; λ 017°30,30' E		
		C	φ 40°00,42' N; λ 017°30,30' E		
Mer Adriatique méridionale	Carte marine italienne n°1050 Zone M533	D	φ 40°07,02' N; λ 017°12,30' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		A	φ 40°24,06' N; λ 017°12,54' E		
		B	φ 40°24,78' N; λ 017°12,54' E		
		C	φ 40°24,84' N; λ 017°13,62' E		
Mer Adriatique méridionale	Carte marine italienne n°1050 Zone M532	D	φ 40°24,54' N; λ 017°13,62' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		A	φ 40°26,22' N; λ 016°54,06' E		
		B	φ 40°26,22' N; λ 017°05,52' E		
		C	φ 40°21,48' N; λ 017°05,52' E		
		D	φ 40°21,48' N; λ 016°50,64' E		

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Mer Adriatique méridionale	Carte marine italienne n°1050 Zone T836	A	φ 40°37,08' N; λ 018°33,12' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 40°39,18' N; λ 018°45,06' E		
		C	φ 40°21,78' N; λ 018°45,42' E		
		D	φ 40°32,10' N; λ 018°33,36' E		
Mer Adriatique méridionale	Carte marine italienne n°1050 Zone T832	A	φ 40°17,22' N; λ 016°47,58' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 40°17,22' N; λ 016°51,36' E		
		C	φ 39°58,32' N; λ 016°51,60' E		
		D	φ 39°58,32' N; λ 016°38,16' E		
Mer des Baléares méridionale	Avis britannique aux navigateurs zone LE-D21	10	φ 39°51,10' N; λ 000°40,30' E	n.d.	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
Mer des Baléares méridionale	Avis britannique aux navigateurs zone LE-D58	5	φ 39°15,50' N; λ 004°59,50' E	n.d.	Espace circulaire indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
Mer des Baléares méridionale	Avis britannique aux navigateurs	A	φ 39°05,00' N; λ 002°24,00' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 39°05,00' N; λ 002°49,00' E		
		C	φ 39°21,30' N; λ 003°11,40' E		
Mer des Baléares méridionale	Avis britannique aux navigateurs	A	φ 39°35,20' N; λ 003°25,20' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 39°30,00' N; λ 003°49,00' E		
		C	φ 39°50,00' N; λ 003°49,00' E		
Mer Ionienne méridionale	Avis britannique aux navigateurs zone Zone D2	A	φ 36°31,00' N; λ 017°00,00' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 35°30,00' N; λ 017°35,00' E		
		C	φ 35°41,00' N; λ 015°25,00' E		
		D	φ 36°31,00' N; λ 015°50,00' E		

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Mer Ionienne méridionale	Avis britannique aux navigateurs zone Zone D6	A	φ 36°31,00' N; λ 016°00,00' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 36°31,00' N; λ 017°00,00' E		
		C	φ 36°11,00' N; λ 016°00,00' E		
		D	φ 36°11,00' N; λ 017°00,00' E		
Mer Ionienne méridionale	Carte marine italienne n°1050 Zone T821	A	φ 37°15,06' N; λ 015°15,66' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 37°22,92' N; λ 015°19,98' E		
		C	φ 37°22,86' N; λ 015°29,58' E		
		D	φ 37°04,86' N; λ 015°29,58' E		
		E	φ 37°04,92' N; λ 015°21,54' E		
		F	φ 37°13,98' N; λ 015°15,54' E		
Mer Ionienne méridionale	Carte marine italienne n°1050 Zone T823	A	φ 37°25,08' N; λ 015°34,98' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 37°25,08' N; λ 015°48,60' E		
		C	φ 37°15,36' N; λ 015°48,60' E		
		D	φ 37°15,18' N; λ 015°36,48' E		
Mer Ionienne méridionale	Carte marine italienne n°1050 Zone T824	A	φ 37°10,98' N; λ 015°21,96' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 37°11,10' N; λ 015°43,08' E		
		C	φ 37°00,06' N; λ 015°43,50' E		
		D	φ 37°00,18' N; λ 015°25,50' E		
Mer Ionienne méridionale	Carte marine italienne n°1050 Zone T822	A	φ 37°00,18' N; λ 015°25,50' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 37°00,06' N; λ 015°43,50' E		
		C	φ 37°11,10' N; λ 015°43,08' E		
		D	φ 37°10,98' N; λ 015°53,46' E		
		E	φ 36°51,12' N; λ 015°53,58' E		
		F	φ 36°51,12' N; λ 015°25,50' E		

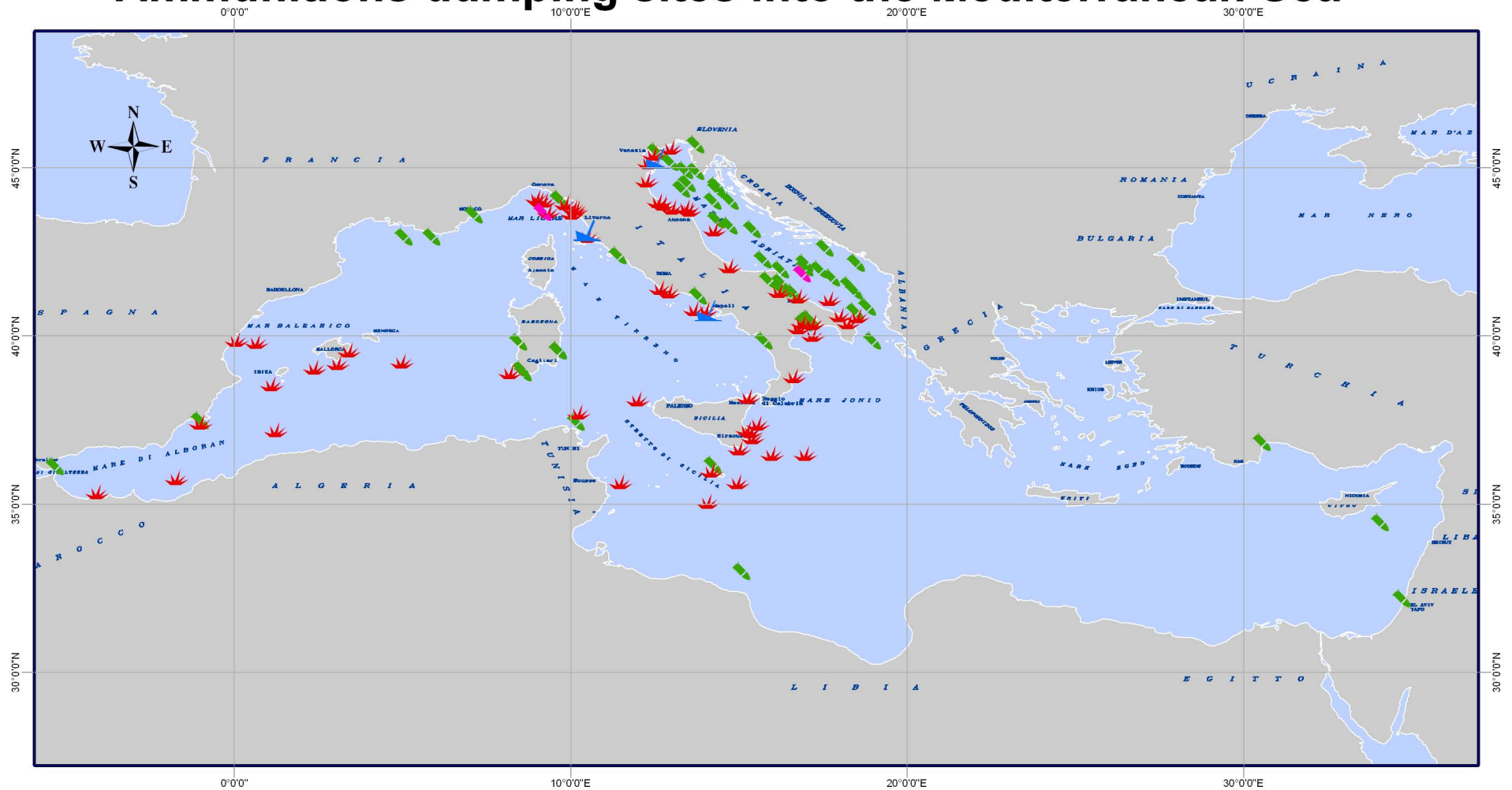
Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Mer Ionienne méridionale	Carte marine italienne n°1050 Zone E321	A	φ 36°40,86' N; λ 015°01,26' E	n.d.	Espace polygonal indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 36°38,28' N; λ 015°01,26' E		
		C	φ 36°39,36' N; λ 014°59,58' E		
		D	φ 36°39,36' N; λ 015°02,46' E		
Mer Tyrrhénienne Sud-Ouest	Cartes de l'Amirauté britannique	1	φ 39°31,25' N; λ 009°39,25' E	50	Espace circulaire indiqué en tant que « accès interdit (explosifs) »
Mer Tyrrhénienne Sud-Ouest	Cartes de l'Amirauté britannique	2.5	φ 39°32,00' N; λ 009°40,00' E	100	Espace circulaire indiqué en tant que « accès interdit (explosifs) »
Mer Adriatique septentrionale	Pilot book for the Adriatic Sea, 1964	A	φ 44°52,50' N; λ 013°44'00' E	n.d.	Espace polygonal au large du port de Pula indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 44°44,00' N; λ 013°53'00' E		
		C	φ 44°39,00' N; λ 013°43'00' E		
		D	φ 44°49,00' N; λ 013°33'00' E		
Mer Adriatique septentrionale	Pilot book for the Adriatic Sea, 1964	A	φ 44°57,50' N; λ 013°42'00' E	n.d.	Espace polygonal au nord de l'île de Brioni indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 44°59,50' N; λ 013°40'00' E		
		C	φ 44°59,70' N; λ 013°42'20' E		
		D	φ 44°58,50' N; λ 013°44'50' E		
		E	φ 44°57,00' N; λ 013°44'50' E		

Situation géographique	Source	Vertex ou radius (nm) des espaces	Coordonnées	Profondeur (m)	Notes
Mer Adriatique Centrale	Pilot book for the Adriatic Sea, 1964	A	φ 43°37,50' N; λ 015°44,80' E	n.d.	Espace polygonal entre les îles Kornat et Zirje indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 43°28,00' N; λ 015°45,50' E		
		C	φ 43°33,00' N; λ 015°25,00' E		
		D	φ 43°33,90' N; λ 015°24,80' E		
		E	φ 43°44,30' N; λ 015°27,80' E		
Mer Adriatique Centrale	Pilot book for the Adriatic Sea, 1964	A	φ 42°43,00' N; λ 017°00,00' E	n.d.	Espace polygonal au sud-ouest de l'île Mljet indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 42°43,00' N; λ 017°20,00' E		
		C	φ 42°34,00' N; λ 017°20,00' E		
		D	φ 42°34,00' N; λ 017°00,00' E		
Mer Adriatique Centrale	Pilot book for the Adriatic Sea, 1964	A	φ 42°27,00' N; λ 018°22,00' E	n.d.	Espace polygonal au sud-ouest du golfe de Boka Kotorska indiqué en tant que « zone d'exercice et de pratique de tir »
		B	φ 42°22,00' N; λ 018°32,00' E		
		C	φ 42°12,00' N; λ 018°32,00' E		
		D	φ 42°21,00' N; λ 018°14,00' E		






Annexe III

Carte de la mer Méditerranée indiquant les sites d'immersion de matériel de guerre et les zones de pratique de tir officiellement enregistrés

Ammunitions dumping sites into the Mediterranean Sea



Legend

-  Shipwreck with ammunitions
-  Firing Practice Area
-  Chemical Weapons Dumping Area
-  Ordnance Dumping Area
-  200 m

Locations are mapped according with the data gathered from pilot books, nautical charts and specific studies

Map produced by the MEDU Secretariat in June 2008

by E. Amato, L. Alcaro, P. Giordano

Annexe IV

**Carte représentant les sites d'immersion de matériel de guerre
officiellement enregistrés en mer Adriatique méridionale ***

*** tels que notifiés dans le cadre du projet RED COD**



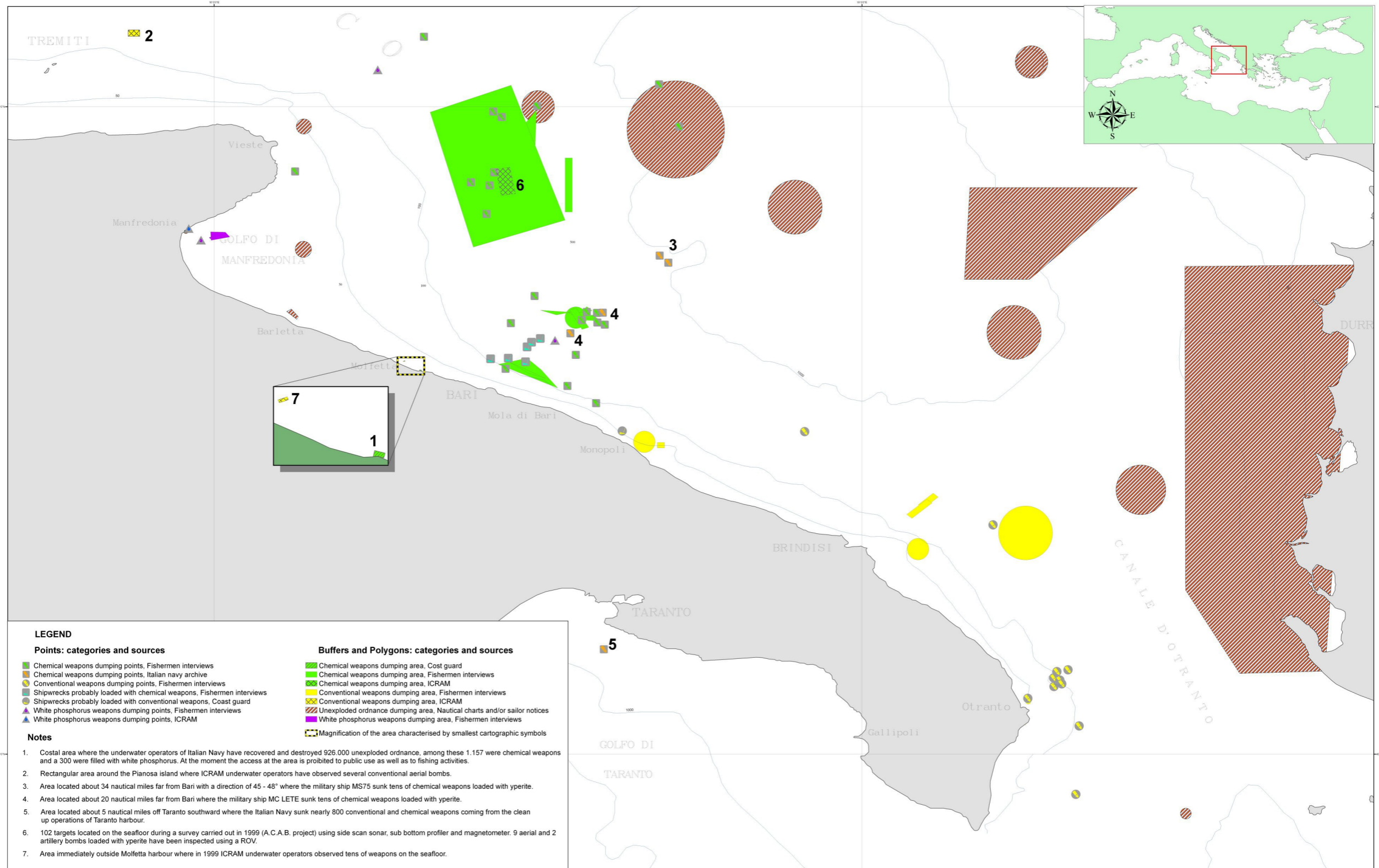
MAP OF UNEXPLODED ORDNANCE DUMPING SITES IN THE SOUTHERN ADRIATIC SEA



R.E.D. C.O.D. project (Research on Environmental Damage caused by Chemical Ordnance Dumped at sea)
co-financed by the European Commission DG Environment (action B4-3070/2003/368585/SUB/D.3).

Amato E., Agnesi S., Alcaro L., Annunziatellis A., Giordano P.

0 5 10 20 30 40 Miles
Geographic Projection Datum: ED 50



Annexe V

**Carte indiquant les sites d'immersion de matériel de guerre
officiellement enregistrés dans les eaux du pourtour littoral de
l'Italie ***

***tels que notifiés dans le cadre du projet RED COD**

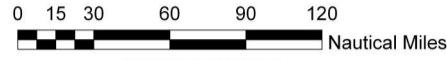


MAP OF UNEXPLODED ORDNANCE DUMPING SITES IN THE WATER SURROUNDING ITALY

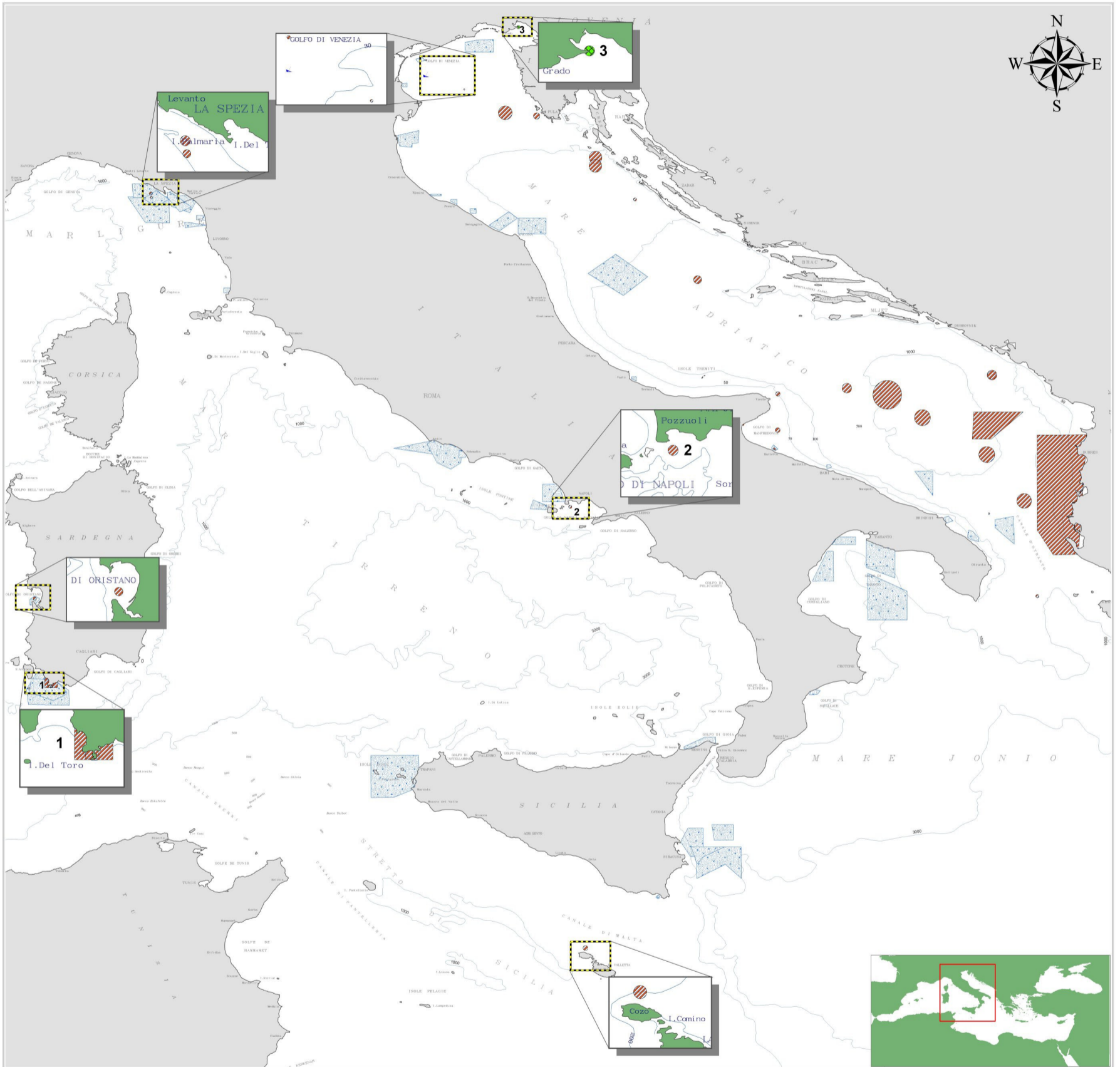
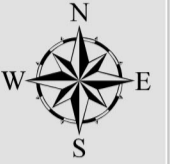


R.E.D. C.O.D. project (Research on Environmental Damage caused by Chemical Ordnance Dumped at sea)
co-financed by the European Commission DG Environment (action B4-3070/2003/368585/SUB/D.3)

Amato E., Agnesi S., Alcaro L., Annunziatellis A., Giordano P.



Geographic Projection
Datum: ED 50



Legend

Points: categories and sources

- SHIPWRECK PROBABLY LOADED WITH CONVENTIONAL WEAPON, NAUTICAL CHARTS AND/OR SAILOR NOTICES
- MAGNIFICATION OF THE AREAS CHARACTERISED BY SMALLEST CARTOGRAPHIC SYMBOLS

Notes

1. Teulada Cape (South Sardinia). Presence on the shoreline of unexploded ordnance.
2. Gulf of Naples, near Miseno Cape. Presence on the seafloor of unexploded ordnance. The area is probably the same as the one indicated by the US Army where a huge quantity of chemical weapons were dumped after WWII. On the nautical charts, in the middle of the area a shipwreck is marked.
3. Harbour of Monfalcone. In 2005 the Italian Navy and CETLI recovered and destroyed at sea about 150 artillery munitions of chemical weapons filled with mustard gas.

Buffers and Polygons: categories and sources

- UNEXPLODED ORDNANCE DUMPING AREA, NAUTICAL CHARTS AND/OR SAILOR NOTICES
- CHEMICAL WEAPONS DUMPING AREA, ITALIAN ARMY
- FIRING PRACTICE AND EXERCISE AREA, NAUTICAL CHARTS